

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
SCOLAIRE DE  
BRUGNY-ABLOIS-VINAY**

1, Place du Général de Gaulle  
51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone: 03-26-59-95-00

Télécopie: 03-26-51-95-53

E-mail : mairiestmartindablois@wanadoofr  
site internet : www.saintmartindablois.fr



**BRUGNY -  
VAUDANCOURT**



**SAINT MARTIN  
D'ABLOIS**



**VINAY**

## **S.I.SCO.B.A.VI**

## **- Comité Syndical du 20 novembre 2018-**

Suite à la convocation en date du 9 novembre 2018, les membres du comité syndical du S.I.SCO.B.A.VI, sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle le mardi 20 novembre 2018 à 18 H 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet d'aménagement des locaux des écoles maternelle et primaire avant le dépôt du Permis de Construire.
- Transfert de crédit.
- Informations et questions diverses.

### **- Procès-verbal -**

L'an deux mil dix-huit, le 20 novembre, à 18 heures 30, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de cette séance :

#### Membres de la commune de Saint Martin d'Ablois :

Avec voix délibérative : Messieurs Jackie BARROIS, Benoît DUPONT,  
Madame Laurence CORNU.

#### Membres de la commune de Brugny-Vaudancourt :

Avec voix délibérative : Messieurs André LEJEUNE et Alexandre MONGIN.

#### Membres de la commune de Vinay :

Avec voix délibérative : Monsieur Rodolphe GAUTRON et Madame Isabelle OUY.

Monsieur Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **N° 1 – Ecole maternelle : Projet d'aménagement et de construction de locaux près de l'école élémentaire.**

Suite aux observations formulées au cours de la réunion avec les enseignantes, le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'esquisse établie par Monsieur CHARDONNET et charge ce dernier de poursuivre l'instruction de ce dossier.

### **N° 2 – Transfert de crédits.**

A l'unanimité, il est décidé d'effectuer le transfert de crédits ci-après :

\*transfert de 11.040 € du compte 21312- 49 au compte 2031-49 en dépenses section d'investissement.

### **N° 3 – Indemnité de conseil versée au comptable du Trésor.**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de verser à Monsieur Alain GORLIER, comptable du Trésor, l'indemnité de conseil 2018, au taux de 50%, soit 180.05€

### **N° 4 – Transfert de crédit.**

Suite à l'imputation en HT au BP 2018 d'un montant de 2200 € du devis pour la réalisation d'une grille avec serrure anti-panique pour l'école élémentaire, Le conseil syndical décide le transfert de crédit suivant pour paiement de la TVA :

Compte 2188-57 : + 440 €

Compte 615221 : - 440 €

+ 023 : 440€

+ 021 : 440€

La séance a été levée à 20 H00.